

Intégration de la production éolienne au réseau de transport Ligne à 161 kV du parc éolien de la **Montagne-Sèche** et projet connexe

Afin d'intégrer à son réseau de transport l'énergie produite par le futur parc éolien de la Montagne-Sèche, Hydro-Québec TransÉnergie doit construire de nouvelles lignes de transport à 161 kV. Ce projet nécessite l'implantation d'un nouveau tronçon de ligne à 161 kV de 27,8 km entre les parcs éoliens de la Montagne-Sèche et de l'Anse-à-Valleau. De là, l'énergie des deux parcs éoliens transitera sur une ligne existante jusqu'au

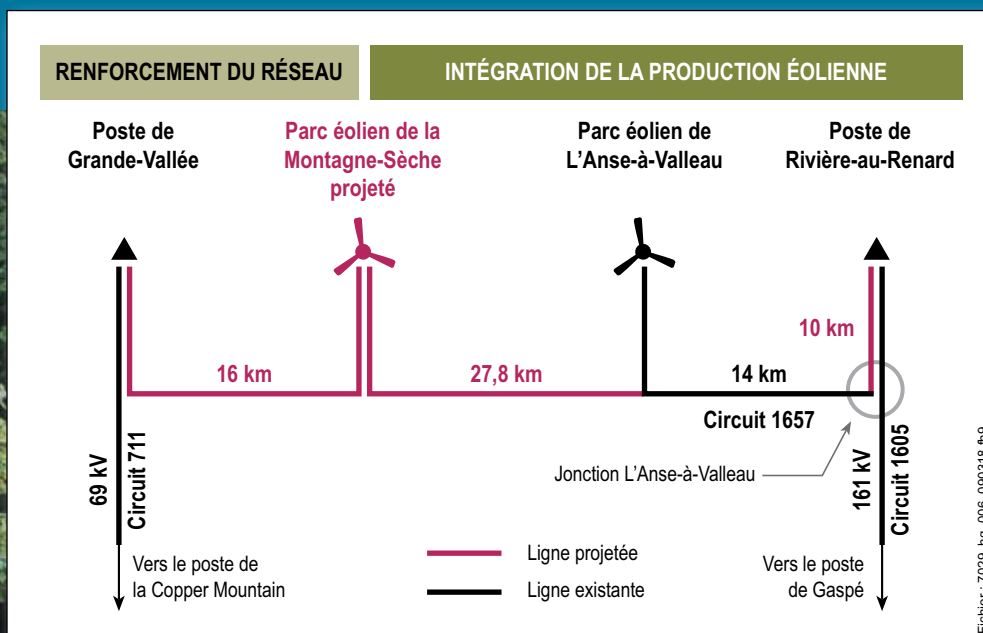
point de jonction de l'Anse-à-Valleau. De ce point de jonction au poste de Rivière-au-Renard, un second tronçon de 10 km sera construit dans l'emprise d'une ligne existante.

Afin de renforcer l'alimentation électrique au poste de Grande-Vallée, Hydro-Québec a aussi examiné la possibilité de relier ce poste au nouveau réseau mis en place par une ligne monoterne de 16 km.

Le présent bulletin décrit les tracés de ligne retenus par l'entreprise en tenant compte des éléments suivants :

- les résultats des études techniques et économiques ;
- les résultats des études environnementales ;
- les résultats de la consultation réalisée auprès des publics concernés au printemps et à l'été 2008.

INFORMATION-DÉCISION • Mars 2009



A

Tronçons de ligne à 161 kV entre le poste de Grande-Vallée et le parc éolien de L'Anse-à-Valleau

À la suite de la consultation réalisée en 2008, Hydro-Québec a terminé les études des différents tronçons de ligne dans le corridor prévu. Le tracé retenu a été élaboré en fonction de critères tels que le passage de la ligne sur les terres publiques, ainsi que l'évitement des unités de paysage côtier, des zones à risque élevé de givre et des refuges biologiques. Il traverse le territoire des municipalités de Grande-Vallée, de Petite-Vallée, de Cloridorme et de Gaspé de même que le territoire non organisé de Rivière-Saint-Jean. Le tracé retenu totalise 43,8 km et est situé à 96 % sur les terres du domaine public.

Un tronçon de 27,8 km permet de relier le poste de la Montagne-Sèche à la ligne desservant le poste du parc éolien de L'Anse-à-Valleau. Au départ du poste de la Montagne-Sèche, le tracé se dirige vers le sud sur une section de ligne biterne de 1,8 km. Il chemine ensuite vers le sud-est sur une section de ligne monoterne de 26 km. Il passe ainsi au sud du lac Labrecque puis au nord du lac Blanchet, où une attention particulière a été apportée afin d'atténuer l'impact visuel de la ligne pour les villégiateurs. Enfin, le tracé rejoint un point de jonction situé près du poste du parc éolien de L'Anse-à-Valleau en évitant les nombreux petits lacs dans ce secteur.

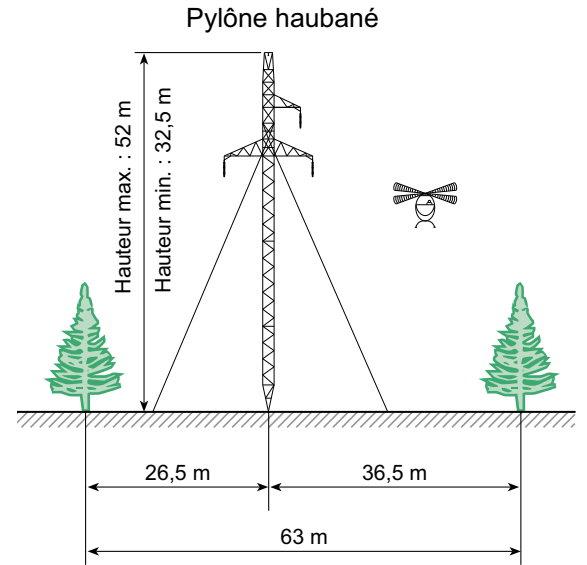
Un autre tronçon de 16 km permet de raccorder le poste de Grande-Vallée au poste de la Montagne-Sèche. Au départ du poste de Grande-Vallée, le tracé se dirige vers le sud, puis il bifurque vers l'est pour atteindre le plateau. De là, il traverse la rivière de la Petite Vallée et contourne un refuge biologique. Le tracé poursuit ensuite sa course vers l'est jusqu'à la section de ligne biterne de 1,8 km située au sud du poste de la Montagne-Sèche. La section de ligne biterne supporte les circuits respectifs des lignes en provenance de Grande-Vallée et de L'Anse-à-Valleau jusqu'au poste de la Montagne-Sèche.

L'emprise des différents tronçons de ligne est d'une largeur totale de 63 mètres. L'utilisation combinée de pylônes haubanés et de pylônes classiques est prévue.

B

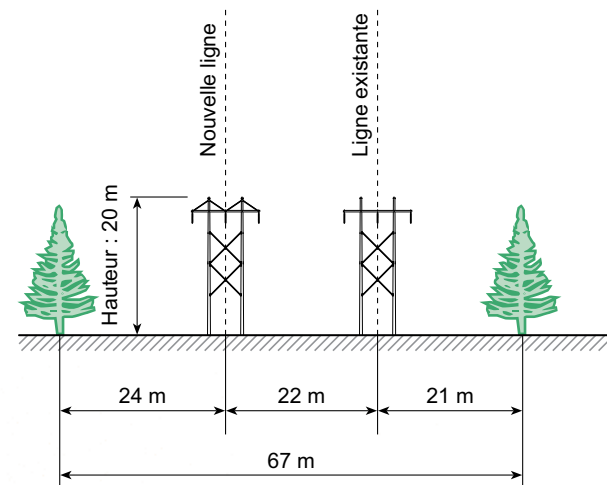
Tronçon de ligne entre le point de jonction L'Anse-à-Valleau et le poste de Rivière-au-Renard

Pour intégrer la production des parcs éoliens, Hydro-Québec doit aussi construire un nouveau tronçon de ligne à 161 kV entre le point de jonction L'Anse-à-Valleau et le poste de Rivière-au-Renard. Ce tronçon de 10 km sera implanté dans l'emprise d'une ligne existante. Sur les premiers six kilomètres à partir du point de jonction L'Anse-à-Valleau, on construira une ligne monoterne sur portiques de bois en parallèle à la ligne existante, tandis que, sur les quatre derniers kilomètres menant au poste de Rivière-au-Renard, on remplacera la ligne monoterne existante par une ligne biterne supportée par des pylônes classiques.

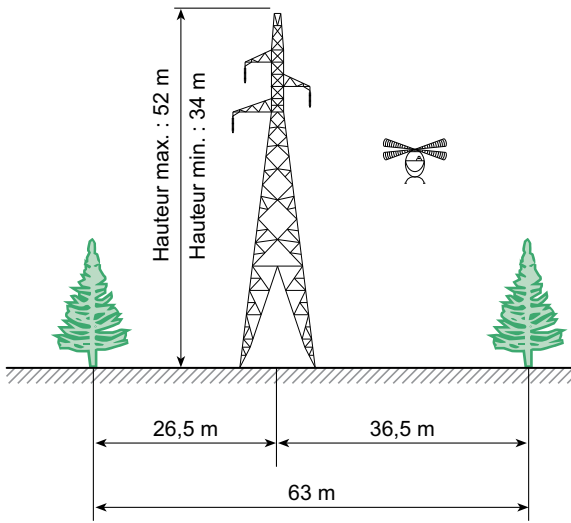


Types de

Section monoterne (6 km) Portique de bois



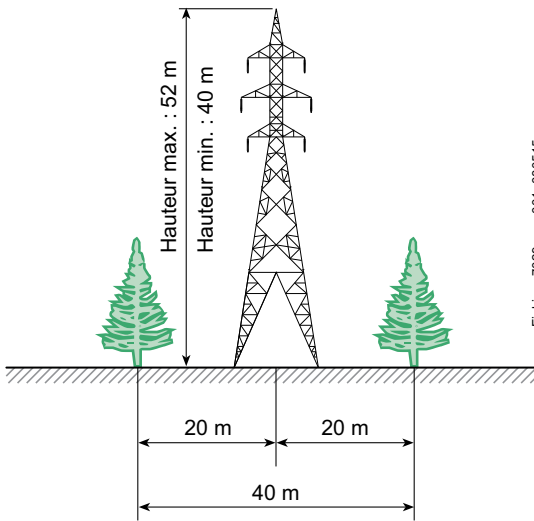
Pylône classique



A

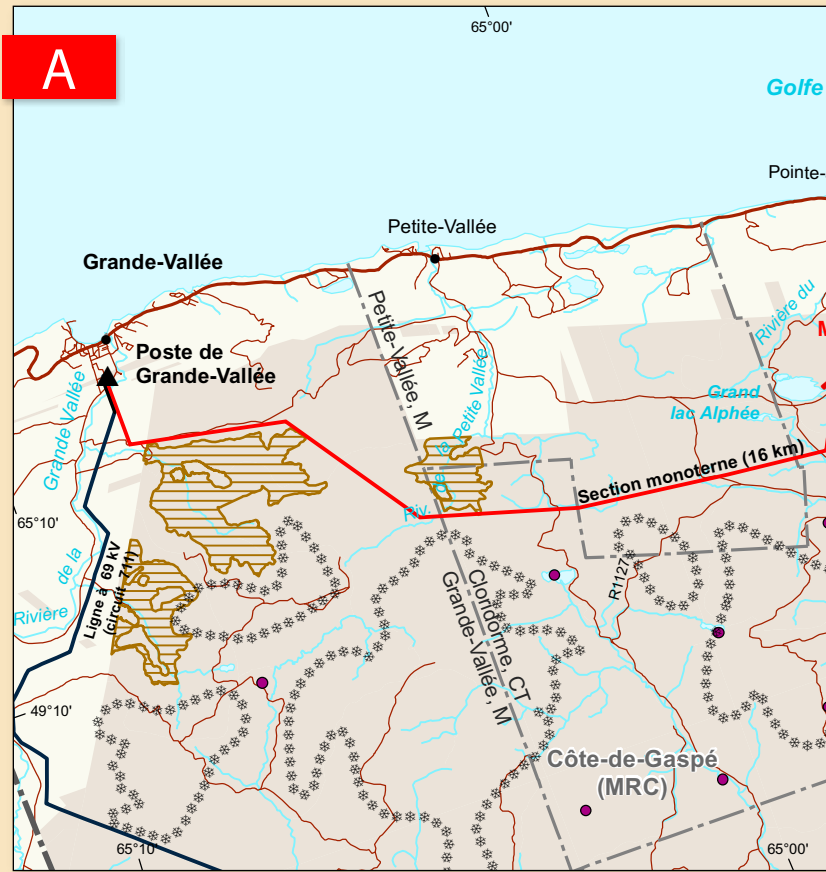
pylônes utilisés

Section biterne (4 km) Pylône classique

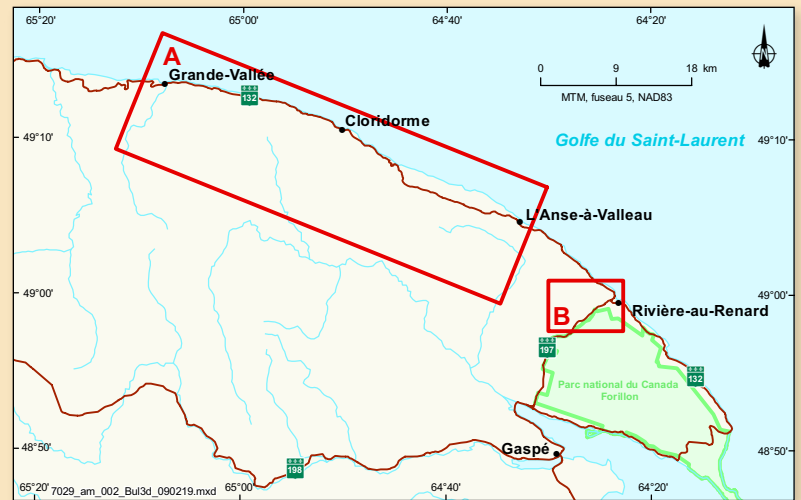


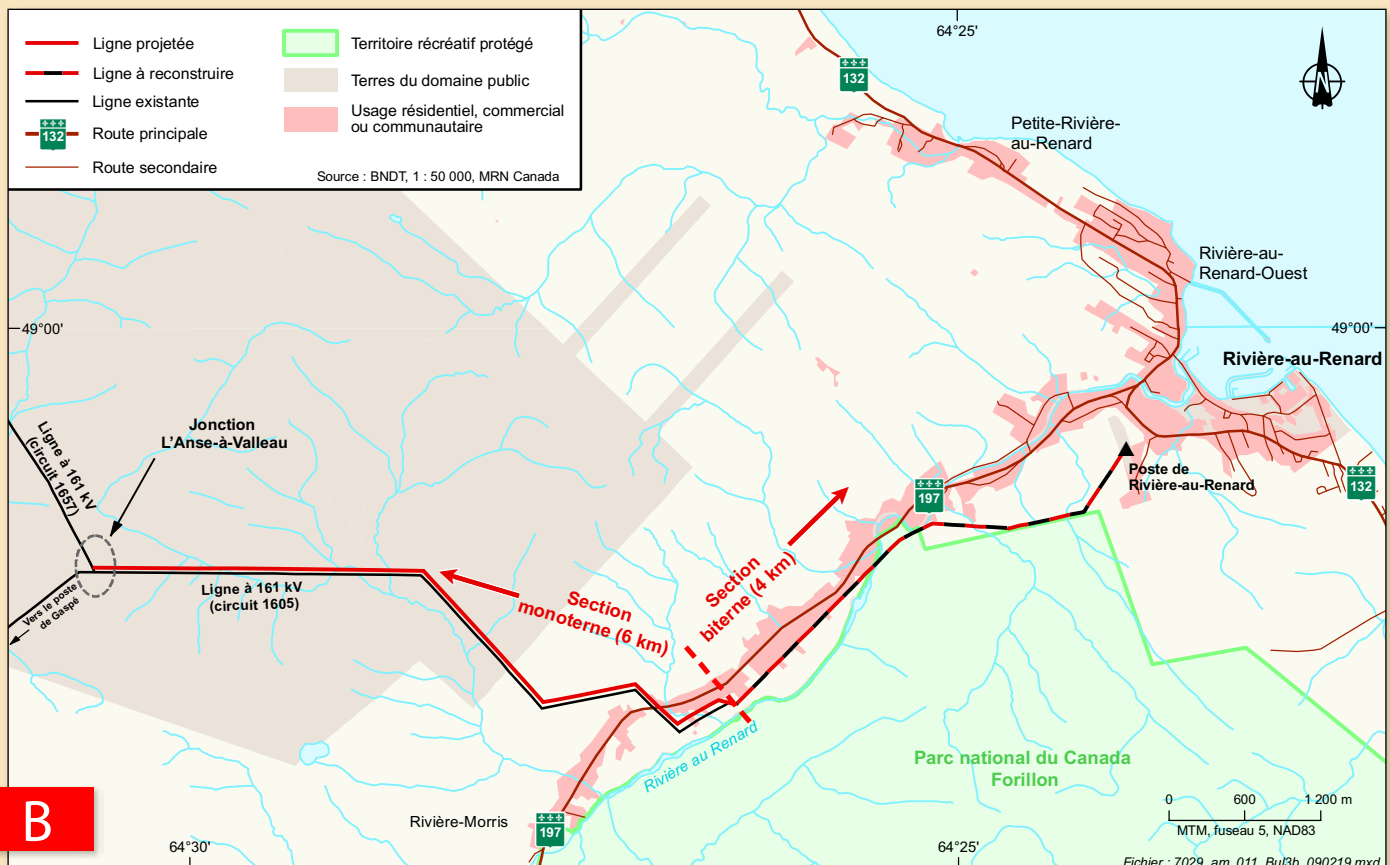
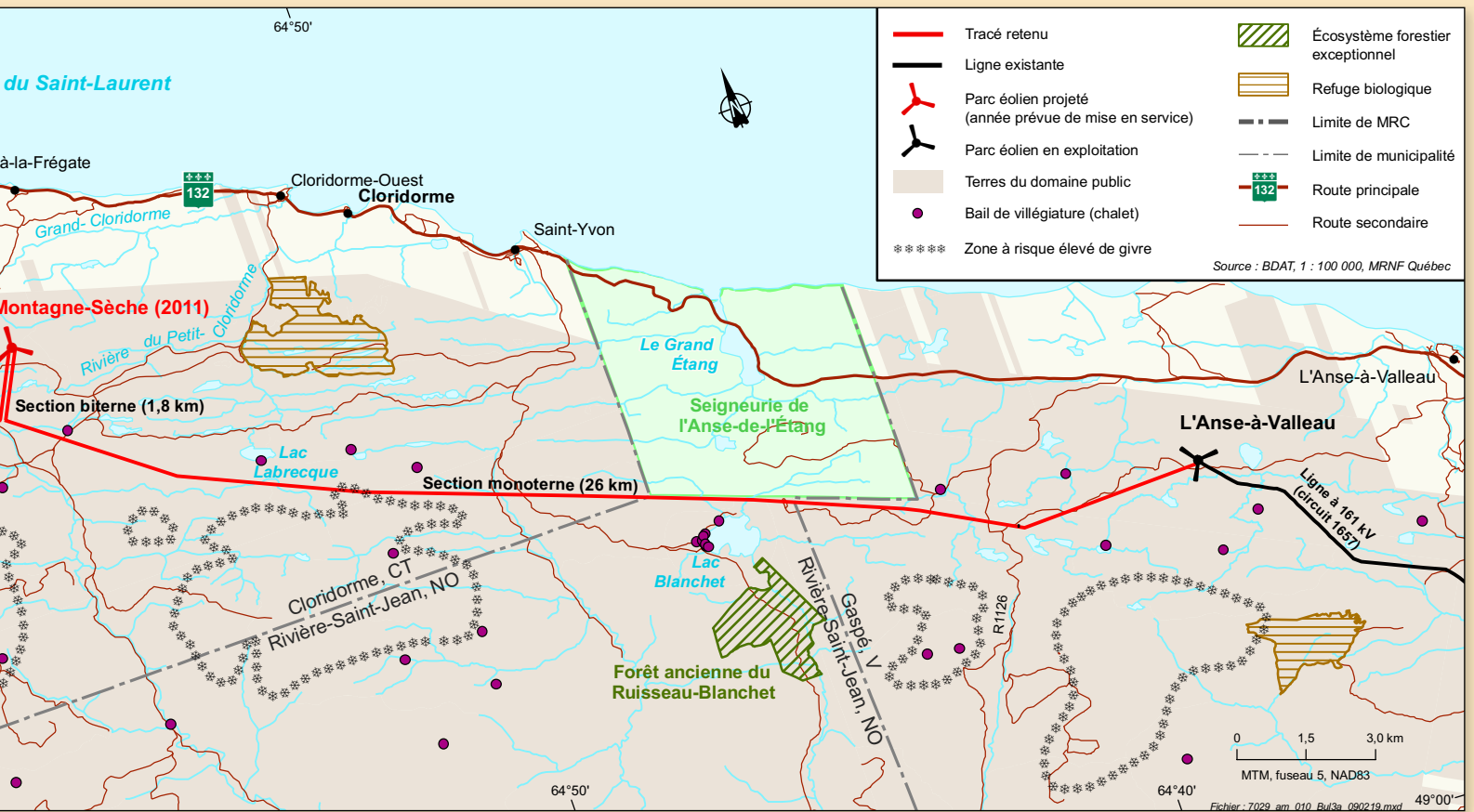
B

Fichier : 7029_cm_001_080515



Tracés retenus





B

Études et démarche de communication

Depuis l'automne 2007, Hydro-Québec réalise des études environnementales et techniques dans le but de concevoir le projet de moindre impact sur le milieu. La démarche de communication et de consultation mise en œuvre à différentes étapes a aussi permis d'optimiser les solutions étudiées. Les préoccupations exprimées, telles que l'évitement des refuges biologiques, l'empiètement minimal sur le parc Forillon et l'impact visuel de la ligne pour les résidents et villégiateurs, ont été prises en compte lors de l'élaboration et de l'optimisation du tracé des différents tronçons de ligne.

Impacts et mesures d'atténuation

Afin de réduire les impacts causés par les nouveaux équipements, Hydro-Québec mettra en œuvre diverses mesures d'atténuation durant les travaux de construction, notamment en ce qui a trait à la circulation des engins de chantier, au franchissement des cours d'eau, à la récupération des bois marchands au moment du déboisement de l'emprise ainsi qu'à la transmission aux différents utilisateurs et gestionnaires du territoire d'information concernant l'échéancier des diverses activités.





Calendrier des principales activités

Information sur le tracé retenu	Printemps 2009
Rencontres individuelles avec les propriétaires concernés	Printemps – automne 2009
Autorisations gouvernementales	Printemps 2009 – printemps 2010
Déboisement	Printemps – automne 2010
Construction	Été 2010 – printemps 2011
Mise en service	Juin 2011

Programme de mise en valeur intégrée

Hydro-Québec souhaite que la réalisation de ses nouveaux projets de transport d'énergie soit une occasion de participer au développement des communautés d'accueil admissibles et met donc à leur disposition une somme équivalente à 1 % de la valeur initialement autorisée du projet.

Les organismes admissibles au Programme de mise en valeur intégrée seront invités à présenter à Hydro-Québec des projets de mise en valeur de l'environnement ou des initiatives concrètes d'appui au développement régional.

Pour plus d'information

Ligne **Info-projets**
1 866 724-1369

Vous pouvez également écrire à :

Stéphane Dumaresq
Conseiller – Relations avec le milieu
Direction régionale – Est et Nord-du-Québec
Hydro-Québec
284, boul. York Sud
Gaspé (Québec)
Télécopieur : 418 368-4488
Courriel : dumaresq.stephane@hydro.qc.ca

www.hydroquebec.com/projets